



Maison de l'Europe
Rennes - Haute Bretagne



CONTRIBUTION

DE LA MAISON DE L'EUROPE

ET DU CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT

DE RENNES ET HAUTE BRETAGNE

au

LIVRE VERT

sur une initiative citoyenne européenne

F - Rennes le 15 Janvier 2010

PRESENTATION

La Maison de l'Europe – Europe Direct de Rennes et Haute Bretagne ayant eu connaissance du « Livret Vert sur une initiative citoyenne européenne » daté du 11 Novembre 2009 de référence COM (2009) 622 final et des questions soumise à la consultation, a pensé qu'elle pouvait diffuser cette consultation par voie de presse pour qu'elle soit connue du grand public, et pour pouvoir recueillir leurs avis sur cette question.

Le journal Ouest-France a accepté de publier les dix questions présentées dans le livre verts de façon simplifiée mais sans en changer le sens, afin qu'on puisse y répondre directement. Cette publication a été faite dans le journal daté du 12-13 Décembre 2009 en page 3, c'est-à-dire à 800 000 exemplaires sous le titre suivante et avec l'explication ci-dessous reproduite :

« Une initiative citoyenne européenne : donnez votre avis »

« Désormais, les citoyens européens peuvent soumettre une proposition à la Commission européenne. Obligation : recueillir un million de signatures. Le Traité de Lisbonne, en vigueur depuis le 1^{er} décembre prévoit entre autres, la création de l'initiative citoyenne européenne : « Les citoyens de l'Union européenne, au nombre d'au moins un million, ressortissants d'un nombre significatif d'Etats membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission européenne à soumettre une proposition » pouvant aboutir à un texte juridique. Avant la mise en œuvre de ce dispositif destiné à renforcer « le tissu démocratique » européen, la Commission européenne lance un appel aux citoyens des vingt sept pays de l'Union, ils sont invités à répondre aux dix questions ci-dessous destinées à la mise en œuvre de cette initiative. »

Le journal Ouest-France a, à nouveau, publié le questionnaire dans le Journal hebdomadaire « Dimanche Ouest-France » du Dimanche 3 Janvier 2010.

Nous avons demandé aux personnes qui répondraient à cet appel d'envoyer leurs réponses à la Maison de l'Europe- Europe Direct de Haute Bretagne, 10 Place du Parlement de Bretagne, à Rennes – France afin que celle-ci puisse en faire l'analyse pour

- d'une part **l'envoyer à la Commission** à l'adresse inscrite dans le livre vert avant le 31 Janvier 2010
- mais aussi pour pouvoir **faire connaître au cours d'une réunion publique et sur notre site** les réponses de nos concitoyens de Haute Bretagne, de façon à montrer comment les citoyens peuvent également exercer leur citoyenneté européenne. Nous souhaiterions à cette occasion qu'une personne travaillant sur ce sujet à la Commission puisse venir présider cette réunion publique que nous aimerions organiser au cours du premier semestre 2010.

Ce document est donc la synthèse des 161 réponses que nous avons reçues avant le 14 Janvier dernier.

Sur ces 161 réponses on peut observer que

- 3 sont injurieuses
- 14 demandent une information sur le résultat de cette consultation et nous leur enverrons bien sûr le document que nous produisons pour notre Région.
- Les réponses viennent de Bretagne mais aussi de Normandie, des Pays de Loire et du Poitou Charente.

L'analyse des réponses à ces questions montrent quelques traits et précautions intéressantes qui manifestent l'intérêt que portent nos concitoyens à une telle démarche et leur volonté qu'elle soit encadrée sur le plan éthique. Certains chiffres même s'ils n'expriment pas une majorité peuvent être significatifs et doivent être à notre avis pris en compte.

SYNTHESES DES REPONSES AUX DIX QUESTIONS

I - NOMBRE MINIMUM D'ETATS MEMBRES DONT LES CITOYENS DOIVENT PROVENIR

Les réponses proposent des solutions très dispersées (1 seul Etat, 2, 6... ou 1/3, 2/3 des Etats ° cependant PARMI l'ensemble des réponses on constate quelques points qui réunissent le plus d'avis et que voici :

- plus de 29 % souhaitent qu'il y ait des signatures venant de tous les Etats membres
- plus de 22 % souhaitent qu'elles proviennent de la moitié des Etats
- et 31 % souhaitent qu'elles proviennent d' 1/3 des Etats membres

les 18 % restant ont des réponses très dispersées.

Ceci montre bien que la majorité des citoyens soit 70 % pensent qu'il serait illusoire de conditionner la recevabilité d'une initiative à la possibilité d'y intéresser l'ensemble des Etats membres, mais ces 70% placent la barre haute quand même car parmi eux plus de 70 % d'entre eux, pensent qu'il faut des signatures émanant de 9 à 14 Etats membres pour que l'initiative soit recevable.

II – NOMBRE MINIMUM DE SIGNATURES PAR ETATS MEMBRES

L'examen des réponses à cette question montre que 83 % d'entre elles estiment qu'il faut qu'il y ait le moins de contraintes possible en ce domaine soit moins de 1% de signatures par Etat membre, et parmi ces 71% près de 60% souhaitent qu'il n'y ait aucune contrainte. Les autres réponses sont très dispersées...

Ceci n'exprime-t-il pas une volonté de ne pas encadrer ces initiatives, par des obligations inutiles, du moment comme le dit le Traité qu'il y ait au moins un millions de signatures au total ?

III – ADMISSIBILITE D'UN SOUTIEN A UNE INITIATIVE CITOYENNE : AGE MINIMUM

A cette question il a été répondu à 85 qu'il fallait se baser sur l'âge de la majorité légale, et pour 37% à 18 ans (mais n'oublions pas que c'est l'âge de la majorité légale en France) et 3% à 21 ans. Un petit reste significatif de 15% estime que les jeunes de 16 ans pourraient très bien apporter leurs signatures à certaines initiatives, pour les inciter à s'intéresser à la vie de l'Europe et de leur pays.

Nous pensons que ce dernier chiffre est significatif de la volonté de jeunes à participer à la construction de leur avenir, il est donc intéressant, et mérite d'être pris en compte.

IV – FORME ET LIBELLE D'UNE INITIATIVE CITOYENNE

A cette question il a été répondu de façon claire par une majorité de réponses de 65 % qu'il était important surtout que l'initiative exprime d'abord clairement son objet et comment l'atteindre. Ces 65 % font apparaître qu'il était surtout important que le contexte soit bien explicité ainsi que les raisons de cette démarche, en langage clair de façon que tout le monde puisse comprendre.

Les 35% autres réponses expriment le souhait que l'initiative soit rédigée sous forme d'un projet législatif « Ce serait l'idéal », peut-on lire dans une réponse.

Là encore nous pouvons voir que la plupart cherchent à éviter le piège d'un certain formalisme qui devra être plutôt l'œuvre de la Commission car comme le dit une personne « c'est leur travail !», pour au contraire inviter les organisateurs de la récolte des signatures à bien préciser et de façon compréhensive par tous, l'objet de l'initiative citoyenne qu'ils proposent et comment ils perçoivent leur mise en application. Le nombre de commentaires montre que les personnes qui ont répondu ont bien compris la question.

V – EXIGENCES CONCERNANT LA COLLECTE, LA VERIFICATION ET L'AUTHENTIFICATION DES SIGNATURES

Plusieurs éléments sont intéressants dans l'examen des réponses qui montrent au total une grande unanimité à la fois sur la méthode que sur le pan éthique

- 91 % souhaitent des règles communes claires, avec inscription et dépôt des signatures, et un retour de l'information sur ces initiatives par la Commission. Sur ces 91 % seulement 16 % ne souhaite pas explicitement de vote électronique préférant le vote de proximité et une grande majorité n'est pas contre le vote électronique soit 80 %
- Mais tous avec une grande exigence pour que ce vote soit régulier et transparent : il est demandé entre autres mesures de sécurité que
 - Le vote électronique soit commun à tous
 - Qu'il soit verrouillé par un contrôle informatisé sur le net, avec signatures sensibilisée et mesures d'authentification, (Pourquoi ne pas demander les données de fiche civile à chaque votant ?)
 - Et la création d'un CNIL européen avec un contrôle par la carte d'électeur de chaque pays...

Ceci signifie que tous les Etats membres doivent se préparer à cette possibilité nouvelle du vote électronique donnée à leurs citoyens qui sont aussi des citoyens européens. Ceci montre bien que nos concitoyens sont conscients des défis que posent ce nouveau mode de vote, le vote électronique, d'autant plus qu'ils n'en ont pas encore l'habitude partout en France. Ils savent que cette nouvelle technologie doit se prémunir contre les dérives qui pourraient naître d'un fonctionnement que l'on pourrait ne plus contrôler s'il n'y a pas de règles qui le « verrouillent »

VI – DELAI POUR LA COLLECTE DES SIGNATURES

La réponse est plus simple, 89% des réponses montrent qu'il faut un délai limité dans le temps entre 6 et 12 mois, avec 75 % sur ces 85 % pour un délai de 6 mois. Les autres réponses souhaitaient un délai plus court... mais elles ne sont que 15 %

Ceci montre bien que les citoyens ont conscience qu'il faudra du temps pour qu'une initiative soit non seulement connue sur l'ensemble du territoire européen, mais qu'elle aura besoin de temps aussi pour la concevoir, vérifier qu'elle ne soit pas un doublon d'une politique existante, et bien l'argumenter face aux besoins de la société européenne ou du monde au moment où elles seront proposées aux signatures, et ceci en amont de l'envoi à la Commission européenne. Il faut donc un certain laps de temps mais pas trop long.

VII – ENREGISTREMENT DES INITIATIVES PROPOSEES

A cette question, il est répondu unanimement, c'est-à-dire à 100 % qu'il est nécessaire qu'un système obligatoire soit mis en place pour l'enregistrement des initiatives proposées, mais que ce soit un système simple et transparent que tout le monde puisse comprendre.

La simplicité est là encore demandée ainsi que la transparence.

VIII- EXIGENCES APPLIQUEES AUX ORGANISATEURS – TRANSPARENCE ET FINANCEMENT

Les réponses à 95 % demandent « *O combien !* » que les organisateurs d'une initiative soient soumis à des obligations de transparence dans leur démarche et de fournir des informations sur les appuis dont ils ont bénéficié et sur les financements qu'ils reçoivent. Les 5% restant estiment que c'est incontrôlable et donc une perte de temps.

En effet tous demandent que les organisateurs aient une délégation claire qui puisse être connue de tous, et que l'origine des appuis et des financements soient transparents, pour pouvoir en vérifier le sérieux et l'honnêteté. Il y a un attachement plus grand à ces deux derniers points en effet il est souvent dit que les financements ne doivent pas être trop importants et qu'ils doivent provenir uniquement de la société civile. Il faut éviter en effet que ces initiatives soient le fruit du lobbying d'entreprises. Elles doivent être citoyennes et donc s'appuyer sur des associations seulement si nécessaire.

Il est souvent dit également que l'important c'est le sens donné à l'initiative, et la « *transparence absolue* » et pourquoi pas établir « *une charte d'honnêteté* » qui serait signée par les organisateurs de toute initiative ?

Le nombre de commentaires le plus important concerne cette question. On voit par là la volonté que cette initiative reste vraiment citoyenne et une méfiance envers tout ce qui risque de s'immiscer dans cette ouverture de l'Union envers ses citoyens. Il est peut être intéressant de rédiger une charte qui devrait être signée par les organisateurs ! Cela semble être une bonne idée et qui correspondrait à ce que nos concitoyens souhaitent.

IX – EXAMEN DES INITIATIVES CITOYENNES PAR LE COMMISSION

La nécessité de définir un laps de temps pour l'examen par la Commission d'une initiative citoyenne paraît être nécessaire à 92 % des personnes qui ont répondu. Et une majorité de 70 % sur ces 92% semble ce dessiner pour que ce laps de temps soit réduit de 6 à 12 mois avec 75% pour 6 mois.

Ce laps de temps permet aux citoyens de constater une suite à leur demande et cela est important, pour qu'ils perçoivent que la Commission a entendu leur « initiative citoyenne » et l'a examinée. Ce peut être pour la Commission une manière de dire son attention à cette initiative.

X – INITIATIVES SUR LE MEME THEME

Bien sûr il faut introduire des règles pour empêcher la présentation successive d'initiatives citoyennes sur le même thème. En effet à 64% les réponses vont dans ce sens, mais avec un délai variant de 9 mois à 5 ans. Et tout ceci seulement si l'objet de l'initiative est démocratique et intéressant pour l'ensemble de la société européenne. Il faut en effet éviter que les initiatives si elles sont répétées trop souvent et sur un laps de temps trop court n'apparaissent comme des doublons. Certains pensent qu'elles ne doivent être présentées à nouveau que lors de législatures nouvelles...

28 % refusent que les initiatives rejetées soient présentée à nouveau au prétexte que de toute façon elles devraient être modifiées en profondeur puisque le contexte évolue très rapidement la plupart du temps.

Cette deuxième position, même si elle n'est pas majoritaire, doit, selon nous, être prise en considération car elle révèle un sens aigu de l'évolution des situations en Europe.

ET MAINTENANT ...

La Maison de l'Europe et Centre d'information Europe Direct de Rennes et Haute Bretagne, fait parvenir à la Commission européenne, par courrier électronique cette contribution apportée dans le cadre de la consultation sur « Une initiative citoyenne européenne ».

Parallèlement elle va

- faire parvenir ce document aux personnes qui ont répondu à cette Consultation et qui ont désiré avoir une réponse,
- et étudier avec la presse locale comment rendre compte de cet Consultation en indiquant l'essentiel des réponses.

Il nous emble en effet qu'il est important de montrer de l'attention aux personnes qui se sont données la peine de répondre à cette invite.

Nous souhaiterions qu'au moment où le contour de cette initiative citoyenne européenne sera défini, nous puissions organiser à Rennes une manifestation explicitant ce nouvel outil offert aux citoyens européens.

Jeanne Françoise HUTIN